

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 10 juin 2022

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 10 juin 2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 24 juin 2022

POLITIQUE C02 EDUCATION ET FORMATION

Reconstruction du collège Benjamin Franklin à Epône, construction d'un nouveau collège à Poissy (14,3M€), actualisation du montant de la reconstruction du collège de Verneuil sur Seine (+11,22 M€), et ajustement du solde des opérations du nouveau collège de Mantes la Jolie et du Lycée Franco-Allemand de Buc (+4,12 M€).

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2018-CD-5232.1 du 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 21 décembre 2018 adoptant l'opération de reconstruction du collège Jean Zay à Verneuil-sur-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 5 février 2021 portant augmentation du coût de l'opération de construction du nouveau collège dans le quartier du Val Fourré à Mantes la Jolie,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 16 novembre 2018 portant augmentation du coût de l'opération de restructuration-extension du lycée franco-allemand à Buc,

Sa commission Travaux, infrastructures et grands projets innovants entendue,

Sa commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sports entendue,

Sa commission des Finances et des Affaires générales consultée,

Considérant la volonté du Conseil départemental de maintenir un haut niveau d'investissement pour les établissements scolaires placés sous sa responsabilité ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte la réalisation des études de construction d'un nouveau collège à POISSY pour un montant prévisionnel de 6 000 000 € TTC et décide de l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante.

Adopte la réalisation des études de reconstruction du collège Benjamin Franklin à EPONE pour un montant prévisionnel de 8 300 000 € TTC et décide de l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante.

Décide l'augmentation de la dépense prévisionnelle pour l'opération de reconstruction du collège Jean Zay à Verneuil-sur-Seine de 34 280 000 € TTC à 45 500 000 € TTC et une individualisation complémentaire de 11 200 000 € TTC de l'autorisation de programme de cette opération.

Décide l'augmentation de la dépense prévisionnelle pour l'opération de construction d'un nouveau collège à Mantes la Jolie de 31 900 000 € TTC à 33 100 000 € TTC et une individualisation complémentaire de 1 200 000 € TTC de l'autorisation de programme de cette opération.

Décide l'augmentation de la dépense prévisionnelle pour l'opération de restructuration-extension du lycée franco-allemand de Buc de 56 119 000 € TTC à 59 039 000 € TTC et une individualisation complémentaire de 2 920 000 € TTC de l'autorisation de programme de cette opération.

Autorise le Président du Conseil départemental à effectuer au nom du Département toutes demandes d'autorisation de construction ou d'aménagement et à signer les actes et tous les documents à intervenir concernant ces opérations.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et des autres organismes financeurs, et à conclure, le cas échéant, avec ses partenaires une convention relative à ces financements.

Dit que les travaux seront imputés au chapitre 23 article 231312 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 24 juin 2022**Reconstruction du collège Benjamin Franklin à Epône, construction d'un nouveau collège à Poissy (14,3M€), actualisation du montant de la reconstruction du collège de Verneuil sur Seine (+11,22 M€), et ajustement du solde des opérations du nouveau collège de Mantas la Jolie et du Lycée Franco-Allemand de Buc (+4,12 M€).**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Bédier Pierre

Secrétaire :

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Theyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Anne Capiaux à Nicolas Dainville, Claire Chagnaud-Forain à Laurence Boularan, Clarisse Demont à Geoffroy Bax de Keating, Sylvie D'Esteve à Richard Delepierre, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Jean-François Raynal à Fabienne Deveze.

Affichage le : 1 juillet 2022

Transmission préfecture le : 28 juin 2022

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20220624-lmc1131395-DE-1-1

Du : 28 juin 2022

Délibération exécutoire le : 1 juillet 2022